

Février 2014



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale pour l'Europe

VINGT-NEUVIÈME SESSION

Bucarest (Roumanie), 2-4 avril 2014

Point 13 de l'ordre du jour

Gouvernance de la FAO dans la région Europe: Propositions relatives à l'organisation des travaux de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture

Résumé

Le présent document a pour objet de donner un aperçu des dispositions relatives aux sessions de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture, conformément à la recommandation du rapport d'évaluation du Bureau régional et du Bureau sous-régional pour l'Europe et l'Asie centrale, évaluation entreprise en 2012. Ce document décrit également les rôles et responsabilités de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture, et fournit des informations d'ordre général sur la manière dont les sessions des deux instances sont actuellement organisées. Il donne en outre une idée des liens qui unissent la Conférence et la Commission, les deux principaux organes compétents en matière d'agriculture en Europe.

Au vu de la diminution progressive, au fil du temps, du nombre de participants aux sessions de la Commission européenne d'agriculture, celle-ci, à sa trente-quatrième session, en mai 2001, a recommandé que ses sessions soient organisées conjointement avec celles de la Conférence régionale pour l'Europe. Conformément au rapport d'évaluation et aux recommandations de la cent quarante-sixième session du Conseil (Rome, avril 2013), qui avaient montré que les activités préparatoires et l'appui technique à la Conférence régionale pour l'Europe étaient devenus inefficaces; il est aujourd'hui proposé d'organiser les sessions de la Commission séparément, les années où la Conférence ne siège pas. Une telle alternance permettrait à la Commission d'agir comme un comité technique, qui préparerait efficacement la Conférence régionale, avec à la clé les trois avantages suivants:

- les questions techniques pourraient être discutées de manière plus approfondie, et les recommandations et le résultat des délibérations de la Commission pourraient être mieux pris en compte dans la formulation des priorités de la région;
- le Comité exécutif de la Commission pourrait conserver sa double fonction, alternativement axée sur la préparation des sessions de la Commission ou de celles de la Conférence régionale pour l'Europe;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj580f

- Compte tenu des restrictions de financement probables, la réunion de la Commission pourrait être l'occasion d'organiser une consultation informelle, ce qui permettrait des économies de coût et favoriserait la participation.

Le présent document donne également un aperçu des incidences financières des différents scénarios d'organisation de la Conférence et de la Commission en alternance: la tenue des sessions des deux organes dans des pays différents à chaque fois (scénario n° 1), ou l'organisation systématique des sessions de la Commission au Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, tandis que la Conférence continuerait d'être organisée en des endroits différents à chaque session (scénario n° 2).

Orientations demandées

La Conférence régionale pour l'Europe est invitée à:

1. Examiner les deux propositions et fournir des orientations au sujet des modalités d'organisation de la Commission européenne d'agriculture une année sur deux, en alternance avec celles de la Conférence régionale pour l'Europe;
2. Approuver la proposition relative à l'organisation des sessions de la Commission dans les locaux du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale.

1. Introduction

1. À la suite de l'évaluation de la région Europe en 2012 et du rapport qui s'en est suivi (annexe 1), et conformément à la recommandation de la cent treizième session du Comité du Programme en mars 2013, le Conseil de la FAO, à sa cent quarante-sixième session (Rome, avril 2013)¹, a demandé à la région, lors de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Europe qui se tiendra à Bucarest (Roumanie), les 3 et 4 avril 2014, de se pencher sur les questions de gouvernance.

2. Pour répondre à cette recommandation, le présent document donne une vue d'ensemble des modalités qui régissaient jusqu'à présent l'organisation des sessions de la Commission et de la Conférence, et formule des propositions quant à de nouvelles dispositions. Les deux propositions présentées à la Conférence régionale pour l'Europe pour examen sont les suivantes:

Scénario n° 1: les sessions de la Commission seraient organisées durant les années où la Conférence ne siège pas, chaque session se tenant dans des pays différents.

Scénario n° 2: les sessions de la Commission seraient organisées durant les années où la Conférence ne siège pas, mais la Commission serait toujours organisée dans les locaux du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale à Budapest (Hongrie), tandis que chaque la Conférence continuerait d'être organisée en des endroits différents à chaque session.

3. Ces propositions sont le résultat des discussions relatives aux conclusions du rapport d'évaluation tenues à l'occasion de la réunion du Comité exécutif de la Commission en février 2013, au cours desquelles les deux propositions ont été examinées; elles se fondent également sur la réunion de consultation informelle tenue au niveau régional en décembre 2013.

2. Conférences régionales et Conférence régionale pour l'Europe

2.1 Conférences régionales

4. Les Conférences régionales de la FAO sont organisées en application des dispositions de l'Article VI.5 de l'Acte constitutif de la FAO. Sous l'effet du Plan d'action immédiate et des

¹ CL 146/Rep par. 18 «En particulier, le Conseil a invité la Conférence régionale pour l'Europe à examiner, à sa session de 2014, les problèmes de gouvernance mentionnés dans l'évaluation». <http://www.fao.org/docrep/meeting/028/mg569f.pdf>.

modifications ultérieures apportées aux textes fondamentaux², le rôle des Conférences régionales a été renforcé, et elles font désormais partie intégrante de la structure de gouvernance de l'Organisation.

5. Les Conférences régionales constituent une excellente tribune pour débattre des politiques et des mesures prioritaires aux niveaux régional, sous-régional et national. En tant qu'organes directeurs de la FAO, les Conférences régionales acquièrent une importance croissante à mesure que l'Organisation renforce son processus de prise de décisions en y associant plus étroitement les États Membres.

6. Compte tenu du fait que les Conférences régionales se composent généralement d'un segment «technique» et d'un segment «politique», organisés selon les prérogatives de chaque région, et qu'elles ont adopté leur propre *modus operandi*, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a proposé, à sa quatre-vingt-onzième session, de permettre aux Conférences régionales d'adopter leur propre Règlement intérieur, adapté aux besoins spécifiques de chaque région³.

2.2 Conférence régionale pour l'Europe

7. La Conférence régionale pour l'Europe se réunit tous les deux ans, les années où la Conférence de la FAO ne siège pas. La Conférence régionale pour l'Europe apporte un éclairage régional aux stratégies et aux priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes en vue de la mise en œuvre d'activités au niveau régional et contribue à renforcer l'efficacité et l'efficience au sein de la région. Elle réalise des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole et de la sécurité alimentaire, et supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux textes fondamentaux de l'Organisation.

8. Les recommandations et les indications de la Conférence régionale pour l'Europe sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région, ainsi que sur la situation régionale et les questions touchant la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural, contribuent au processus de prise de décisions par le Conseil et par la Conférence de la FAO.

3. Commission européenne d'agriculture

9. Compte tenu de la recommandation de 12 gouvernements européens rassemblés à l'occasion d'une réunion ad hoc tenue en juin 1949 à Paris, le Directeur général a créé le Comité européen de technologie agricole, en vertu de l'article VI.1 de l'Acte constitutif⁴. Cet organe a été rebaptisé «Comité européen de l'agriculture» par décision du Conseil, à sa quinzième session (1952), pour ensuite prendre son nom actuel en 1956⁵.

10. La Commission européenne d'agriculture a pour mandat d'examiner les aspects techniques de l'agriculture et du développement rural en Europe; les recommandations issues des débats de la Commission sont présentées à la Conférence régionale pour l'Europe, pour décision. Elle supervise également les activités du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le domaine du développement rural. Tous les Membres de la Conférence régionale pour l'Europe peuvent être Membres de la Commission européenne d'agriculture.

3.1 Le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture

11. Le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture se compose de six membres issus de pays de la région Europe et contribue à la préparation et à l'organisation de la Conférence régionale pour l'Europe. Ses principales fonctions sont les suivantes: recenser les domaines de préoccupation technique et superviser l'élaboration de rapports et de documents techniques en vue des discussions de la Commission; fournir des avis, en consultation avec le Groupe régional Europe ainsi que le Président et les Vice-Présidents de la Conférence régionale pour l'Europe, sur l'ordre du jour provisoire de la

² Plan d'action immédiate approuvé par la Conférence à sa trente-cinquième session (extraordinaire) et modifications des textes fondamentaux telles qu'approuvées par la Conférence à sa trente-sixième session. Voir [Textes fondamentaux, Vol. I, Article XXXV – Conférences régionales](#).

³ CL140/6 – Quatre-vingt-onzième session du CQCJ <http://www.fao.org/docrep/meeting/019/k8928f.pdf>.

⁴ Créé par la Conférence à sa sixième session (1951, Résolution 87).

⁵ Son mandat a été élargi par la Conférence à sa neuvième session (1957, Résolution 26/57).

Conférence; aider le Président à établir des rapports sur les questions relatives au programme et au budget, destinés au Conseil de la FAO, et des rapports sur les questions de politique et de réglementation destinés à la Conférence de la FAO; et organiser des consultations informelles avec les États Membres entre les sessions, notamment des consultations sur le Programme de travail et budget (PTB).

3.2 Les liens qui unissent la Commission européenne d'agriculture et la Conférence régionale pour l'Europe

12. La Conférence régionale pour l'Europe et la Commission européenne d'agriculture sont les deux principaux organes compétents en matière d'agriculture dans la région Europe. Si la Conférence tient lieu d'espace de dialogue où débattre des orientations politiques à adopter (y compris au niveau ministériel), la Commission a pour mandat d'examiner les aspects et les problèmes techniques importants pour l'agriculture et le développement rural en Europe. Il s'agit d'un organe consultatif, et les recommandations issues de ses débats sont soumises à la Conférence pour décision⁶.

13. Au fil du temps, le nombre de participants aux sessions de la Commission européenne d'agriculture a diminué en raison de plusieurs facteurs, parmi lesquels le manque de moyens financiers des pays membres, le peu d'experts techniques disponibles et un ordre du jour peu adapté à un espace d'échange d'informations.

14. À la trente et unième session de la Commission (Rome, 1999)⁷, des progrès ont été réalisés sur la question de l'ordre du jour, et différents critères ont été définis, notamment la nécessité d'aborder: les questions récurrentes d'intérêt régional ou sous-régional; les questions et les domaines d'intervention mentionnés dans le Cadre stratégique 2000-2015; ainsi que les questions pour lesquelles des lacunes en matière d'information et de connaissances ont été recensées dans la région et pour lesquelles il n'existe aucun mécanisme de consultation efficace⁸.

15. Ces critères ne diffèrent pas sensiblement de ceux qui président à l'élaboration de l'ordre du jour de la Conférence, bien que l'accent ait été mis sur la nature technique des débats tandis que l'ordre du jour de la Conférence a une orientation plutôt politique.

16. Depuis 2001, la Commission européenne d'agriculture est organisée en conjonction avec la Conférence régionale pour l'Europe, l'objectif étant de réaliser des gains d'efficacité et d'augmenter la participation aux sessions des deux organes⁹.

4. Organisation future de la gouvernance dans la région Europe

17. Tant le rapport d'évaluation de 2012 que les recommandations de la cent quarante-sixième session du Conseil indiquaient que les activités préparatoires et l'appui technique à la Conférence régionale pour l'Europe étaient devenus inefficaces. Avec l'organisation conjointe de la Commission et de la

⁶ En vertu de son Règlement intérieur, la Commission européenne d'agriculture rend compte au Directeur général. Comme observé dans les paragraphes 88 à 91 du document CCLM 88/3, dans la pratique, les organes statutaires ont hésité à mettre en place une procédure systématique de compte rendu à la Conférence ou au Conseil, même lorsque cette procédure était définie dans leurs statuts. Eu égard au rôle que jouent actuellement les Conférences régionales dans l'établissement de priorités pour les travaux de l'Organisation dans leurs régions respectives, il a été proposé de manière informelle de leur permettre de s'appuyer sur l'apport technique fourni par les organes statutaires. Ainsi, le nouveau rôle des Conférences régionales dans la définition des priorités et leur contribution à l'élaboration du cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget pourraient entraîner la nécessité de réexaminer les lignes hiérarchiques des organes statutaires dans une région donnée.

⁷ Voir le Rapport final de la trente et unième session de la Commission européenne d'agriculture (Rome, 1999) http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/Europe/documents/ECA/ECA31_99_Report_en.pdf.

⁸ Extrait du document non officiel rédigé par le Secrétariat du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et de la Commission européenne d'agriculture, à la demande de la vingt-deuxième Conférence, en vue de fournir des informations au Groupe régional Europe sur les incidences juridiques et financières des différents scénarios envisagés, à savoir organiser les sessions de la Commission conjointement avec celles de la Conférence ou les maintenir entre les sessions de la Conférence.

⁹ La trente-troisième session de la Commission, tenue à Rome les 1^{er} et 2 mars à Rome (Italie), fut la dernière des sessions de la Commission à être organisée séparément de la session de la Conférence. À compter de sa trente-quatrième session, les sessions des deux organes ont été organisées conjointement. <http://www.fao.org/europe/meetings-and-events-2010/commission-europeenne-dagriculture/commission-europeenne-dagriculture-trente-deuxieme-session/fr/>.

Conférence, le rôle de la Commission en tant qu'espace de discussion sur les questions techniques – qui à son tour pouvait fournir des éléments pour étayer les prises de décisions politiques de la Conférence – avait perdu de son efficacité. La session de la Commission se tenant immédiatement avant celle de la Conférence, l'issue des débats techniques ne pouvait véritablement influencer la définition de priorités ou l'orientation à donner au Programme de travail et budget, par exemple, car les documents de présession dans ce domaine sont préparés à l'avance et doivent être distribués aux Membres au plus tard 45 jours avant l'ouverture de la session.

18. Il était dès lors impossible d'y apporter des changements significatifs. En outre, les délégués présents à la Conférence assistaient également aux sessions de la Commission, sans nécessairement être des experts techniques. Dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation proposé aux membres, certains pays ont indiqué que «la Commission européenne d'agriculture était considérée comme moins utile pour l'examen des questions techniques agricoles et la définition des priorités régionales»¹⁰. L'évaluation révélait que les Membres n'avaient pas reçu suffisamment d'informations sur le rôle de la Commission en ce qui concerne son obligation de faire rapport à la Conférence et, via cette dernière, au Conseil. La perception était donc que le rôle actuel de la Commission et l'organisation de ses sessions juste avant celles de la Conférence ne répondaient plus aux besoins des Membres.

4.1 Organisation des sessions de la Commission en alternance avec celles de la Conférence

19. Conformément aux recommandations de l'évaluation¹¹, qui mettait en lumière la nécessité de disposer d'un organe efficace pouvant contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour de la Conférence et agir comme instrument de liaison avec la Conférence et les Membres entre les sessions, il est proposé de séparer les sessions des deux organes et d'organiser les sessions de la Commission quatre à six mois au moins avant la Conférence.

20. Il est à noter également que, outre le faible niveau de participation des experts techniques aux sessions de la Commission et la perte d'identité et de fonction de son organe technique qui en résultait, l'organisation conjointe des sessions de la Commission et de la Conférence n'a pas permis de réaliser les économies espérées. Si l'on organisait les sessions des deux organes en alternance, une année sur deux, la Conférence pourrait consister uniquement en une réunion ministérielle organisée sur deux jours. Une réunion de la Commission de deux jours également serait organisée de sorte à permettre la transmission de rapports adéquats et l'adoption du rapport final dans toutes les langues (voir le tableau des coûts présenté à l'annexe 1 et les explications détaillées fournies à l'annexe 2).

21. Outre les économies mentionnées ci-dessus, cette proposition présenterait plusieurs avantages:

- les questions techniques pourraient être discutées de manière plus approfondie, et les recommandations et le résultat des délibérations de la Commission pourraient être mieux pris en compte dans la formulation des priorités de la région;
- le Comité exécutif de la Commission pourrait conserver sa double fonction, alternativement axée sur la préparation des sessions de la Commission ou de celles de la Conférence régionale pour l'Europe;
- compte tenu des restrictions de financement probables, la réunion de la Commission pourrait être l'occasion d'organiser une consultation informelle, ce qui permettrait des économies de coût et favoriserait la participation, car les Membres seraient encouragés à défendre la présence d'experts dont les recommandations seraient considérées comme contribuant directement aux débats politiques de la Conférence.

22. La proposition ci-dessus a reçu l'aval de la Conférence, à sa vingt-deuxième session, en juillet 2000; celle-ci a en outre noté qu'il aurait été plus efficace d'organiser les débats techniques avant les tables rondes ministérielles plutôt qu'après, car les conclusions des débats techniques auraient ainsi pu être utilisées pour éclairer et enrichir les débats politiques. Cette recommandation

¹⁰ PC 113/3 - Évaluation du Bureau régional et du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, par. 110.

¹¹ PC 113/3 - Évaluation du Bureau régional et du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale Rapport final d'évaluation, par. 111.

présupposait qu'une période suffisante soit prévue entre les débats techniques et la Conférence, afin de permettre aux participants à cette dernière de disposer des rapports techniques suffisamment tôt pour pouvoir les analyser et en faire un usage efficace¹².

23. De plus, déléguer l'examen des aspects techniques d'un (ou de maximum deux) grand(s) point(s) de l'ordre du jour à la Commission permettrait de réduire la durée de la Conférence régionale et de lui conserver son rôle d'espace de dialogue politique.

24. Avec la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé¹³, la préparation technique des points de l'ordre du jour et les futurs domaines de priorité pour la région devront faire l'objet d'une attention accrue, idéalement au travers de discussions sur les questions techniques en collaboration étroite avec les experts techniques des États Membres. Pour une mise en œuvre du PTB efficace pour la région, il est essentiel que les questions techniques soient préparées et examinées avant approbation à la Conférence, fonction qui pourrait être assurée séparément par la Commission.

25. Deux propositions concernant l'organisation future des sessions de la Commission sont dès lors soumises à la Conférence pour examen: la première (scénario A) prévoit la tenue des sessions de la Commission les années où la Conférence ne siège pas, dans différents pays de la région; ceci exigerait le choix d'un pays hôte pour chaque session, qui pourrait être soit le pays dans lequel la Conférence serait organisée, soit un autre. La seconde proposition (scénario B) serait d'organiser systématiquement les sessions de la Commission au même endroit (comme cela se faisait jusqu'à la vingt-troisième session de la Commission, en 1982¹⁴), en l'occurrence dans les locaux du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale à Budapest.

26. Aucun de ces deux scénarios n'a de conséquences juridiques.

4.2 Incidences pour l'organisation des sessions de la Conférence et de la Commission

27. Les incidences des deux propositions décrites plus haut concernent essentiellement les coûts de secrétariat et les dépenses liées à l'organisation de réunions officielles dans les pays membres respectifs. En outre, en alternant les sessions de la Conférence et celles de la Commission, le nombre de réunions de consultations informelles pourrait être réduit, puisqu'elles n'auraient plus à remplacer la Commission en tant qu'espace de discussion technique. Dans les deux scénarios, le Secrétariat du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale organiserait au moins une (et maximum deux) consultations informelles entre les sessions de la Conférence. Les coûts supplémentaires entraînés par ces consultations n'ont pas été pris en compte.

4.2.1 Scénario A: Organisation des sessions de la Conférence et de celles de la Commission dans différents pays de la région

28. La proposition visant à organiser les sessions de la Commission dans un pays différent à chaque fois a, entre autres, les incidences suivantes: une prise en main plus importante par le pays hôte, et dès lors une meilleure visibilité des événements de la FAO au niveau national; une diminution des coûts d'organisation pour le pays hôte, qui permettrait aux plus petits pays d'accueillir eux aussi des sessions

¹² Les conclusions des débats techniques et les recommandations des Comités présentaient un intérêt pour l'ensemble des participants, et leurs débats étaient approuvés par la Conférence en séance plénière. On peut donc raisonnablement considérer que la Conférence estimait avoir besoin de cet apport technique pour ses débats. Toutefois, comme l'indique le rapport de la Conférence, organiser les Comités techniques en parallèle avec la séance plénière provoquait des conflits de participation pour certaines délégations et allongeait indubitablement l'ordre du jour.

¹³ L'élaboration et la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé, et en particulier des initiatives régionales, exigent un débat technique plus poussé et l'examen des points principaux avant la Conférence, et ce afin d'améliorer le ciblage et la pertinence technique du projet de PTB. Avec ce nouveau mécanisme d'élaboration, qui réserve un rôle majeur aux coordonnateurs d'objectif stratégique au niveau mondial et aux cadres de programmation par pays au niveau national, un débat technique approfondi revêt une importance cruciale.

¹⁴ De sa première à sa vingt-troisième session, la Commission s'est systématiquement réunie à Rome, à l'exception de la troisième session qui s'est tenue à Genève. De la vingt-quatrième à la trentième session, elle s'est réunie dans différents pays. Les trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ont été organisées à Rome. Depuis la trente-quatrième session, elles sont organisées conjointement avec la Conférence.

de la Commission; et la possibilité d'établir des liens entre les grands thèmes techniques et des exemples concrets, pertinents pour le pays hôte.

29. Un éventuel effet négatif serait l'augmentation de la charge logistique, à la fois pour le pays hôte et pour le Secrétariat (repérage des lieux d'accueil, installation du Secrétariat sur place avant l'ouverture de la session et, pour le Secrétariat, charge de travail et coûts supplémentaires associés à l'organisation de la session dans un endroit éloigné).

4.2.2 Scénario B: Organisation des sessions de la Conférence dans différents pays de la région et maintien des sessions de la Commission dans les locaux du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale

30. Dans la seconde proposition (scénario B) la Conférence resterait organisée dans des pays différents à chaque fois, mais les sessions de la Commission se tiendraient systématiquement dans les locaux du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale.

31. Cette proposition aurait, entre autres, les incidences suivantes: simplification de la fourniture de services d'appui aux réunions par le Secrétariat et diminution des coûts y afférents, puisque le personnel concerné n'a pas à voyager vers un autre pays et qu'il ne faut pas engager de personnel sur place; simplification des contraintes logistiques et diminution des coûts d'organisation liés à la recherche d'un site approprié pour la session, puisqu'un lieu d'accueil permanent, situé dans un bâtiment gouvernemental, peut accueillir l'ensemble des sessions de la Commission, en étroite collaboration avec le Gouvernement hongrois; et enfin, eu égard à la nature technique des réunions, la présence de personnel technique de la FAO pourrait être renforcée sans que cela entraîne de frais de voyage importants, ce qui favoriserait les débats en profondeur sur les points techniques de l'ordre du jour.

32. Un éventuel effet négatif pourrait être de réduire la visibilité de la Commission et de diminuer la prise en main par les États Membres, car cette solution offre moins d'occasions d'établir des liens entre les points techniques de l'ordre du jour et les cas concrets vécus à l'échelon national.

33. L'annexe 2 propose un tableau récapitulatif des coûts estimés pour les deux scénarios. Une liste exhaustive des principales catégories de coûts figure à l'annexe 3.

5. Conclusion

34. Le tableau de l'annexe 2 montre que le scénario B présente un léger avantage financier par rapport au scénario A. En outre, le scénario B faciliterait l'organisation logistique des sessions de la Commission, et le Secrétariat pourrait continuer à organiser une grande réunion tous les deux ans, comme c'est actuellement le cas avec l'organisation conjointe des sessions de la Conférence et de celles de la Commission. Le scénario A exigerait que le Secrétariat organise chaque année une grande réunion dans un des pays membres, ce qui nécessiterait des ressources supplémentaires en personnel.

35. À la lumière des observations ci-dessus, et compte tenu des incidences politiques, techniques et financières de chaque scénario, il est recommandé d'organiser les sessions de la Conférence et celles de la Commission en alternance, les sessions de la Commission se tenant systématiquement dans les locaux du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale.

Recommandation détaillée issue du rapport d'évaluation¹⁵:

L'évaluation a conclu que le scénario le plus approprié était le suivant:

Étant donné l'intérêt exprimé pour un organisme technique dédié dans la région, il convient de relancer le rôle technique de la Commission européenne d'agriculture. Les thèmes à l'étude devraient être sélectionnés avec soin, en tenant compte des questions présentant un intérêt urgent pour l'ensemble de la région. La meilleure façon d'y parvenir serait que la Commission tienne ses sessions durant les années où la Conférence régionale ne siège pas.

Le Comité exécutif de la Commission, qui est actuellement le seul organe élu de la région, devrait jouer un rôle double, à savoir préparer les sessions de la Commission, et travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat, au sein du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, afin de préparer les sessions biennales de la Conférence régionale pour l'Europe.

La Commission devrait tenir ses sessions durant les années où la Conférence ne siège pas, ce qui présenterait trois avantages:

- les questions techniques pourraient être discutées de manière plus approfondie, et les recommandations et le résultat des délibérations de la Commission pourraient être mieux pris en compte dans la formulation des priorités de la région;
- le Comité exécutif de la Commission pourrait conserver sa double fonction, alternativement axée sur la préparation des sessions de la Commission ou de celles de la Conférence régionale pour l'Europe;
- Compte tenu des restrictions de financement probables, la réunion de la Commission pourrait être l'occasion d'organiser une consultation informelle. Ceci permettrait à la fois de réaliser des économies et d'améliorer le niveau de participation.

Pour s'assurer que tous les secteurs de compétence de l'Organisation reçoivent l'attention appropriée, la présentation de rapports récapitulants les recommandations et les mesures décidées par les organes techniques de la région devrait devenir un point permanent de l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Europe. Les fonctionnaires techniques compétents au niveau régional, dont certains font office de secrétaires des commissions régionales, pourraient assumer cette responsabilité. Les thématiques sectorielles devraient recevoir toute l'attention voulue puisqu'il est prévu que le Comité exécutif travaille en liaison plus étroite avec le Secrétariat, dont il recevrait ainsi davantage d'orientations techniques.

Lorsqu'il prévoit l'examen de questions directement liées à la gouvernance et aux priorités de la région Europe et Asie centrale, le Groupe régional Europe devrait faire son possible pour y associer les États qui ne comptent pas parmi ses membres, mais appartiennent à la Conférence régionale pour l'Europe.

Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale doit prendre une part plus importante à la détermination des priorités par les Membres, aux niveaux régional et sous-régional, comme il en est question à la section 7.2. Étant donné les difficultés de financement, l'équipe d'évaluation estime peu probable que quatre consultations informelles puissent être organisées entre les sessions de la Conférence régionale pour l'Europe. En revanche, dans la période entre la réunion de la Commission européenne d'agriculture et la Conférence régionale correspondante, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale devraient tenir une consultation informelle par sous-région. Les résultats de ces consultations pourraient être regroupés et inclus dans le rapport du Comité exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat.

¹⁵ <http://www.fao.org/docrep/meeting/027/mf581f.pdf>.

Annexe 2

Tableau 1 – Aperçu des coûts d'organisation des sessions de la Commission européenne d'agriculture et de la Conférence régionale pour l'Europe

	Pays différents pour la Conférence et pour la Commission Scénario A	Pays différents pour la Conférence et Bureau régional pour la Commission Scénario B
Coûts de secrétariat pour la Conférence	250 000	250 000
Coûts de secrétariat pour la Commission	200 000	150 000
Coûts de la Conférence (gouvernement hôte)	110 000-220 000	110 000-220 000
Coûts de la Commission (gouvernement hôte)	50 000-80 000	30 000-50 000
Fonds fiduciaire pour le soutien aux pays	60 000-80 000 ¹⁶	60 000-80 000 ¹⁷
Total	670 -830 000 USD	600 -750 000 USD

¹⁶ Les coûts seraient plus élevés, car l'organisation de la Conférence et de la Commission dans deux endroits différents entraîne des frais de voyage supplémentaires, même si la durée des sessions des deux organes serait approximativement la même.

¹⁷ Les coûts seraient plus élevés, car l'organisation de la Conférence et de la Commission dans deux endroits différents entraîne des frais de voyage supplémentaires, même si la durée des sessions des deux organes serait approximativement la même.

1. Principales catégories de coûts associés à l'organisation dans des pays différents pour la Conférence et pour la Commission (scénario A)

A. Conférence

- Coûts de traduction et d'expertise, y compris la préparation, les voyages et les consultations pour la Conférence, pris en charge par le Secrétariat du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale:
 - Approximativement 250 000 USD
- Coûts pour l'organisation locale de la Conférence, par exemple logistique et restauration, pris en charge par le gouvernement hôte:
 - Approximativement 110 000 - 220 000 USD
- Coûts supplémentaires: Fonds fiduciaire destiné à financer la participation de deux représentants issus de pays membres ayant besoin d'un soutien:
 - Approximativement 30 000 - 40 000 USD

B. Commission

- Coûts de traduction et d'expertise, y compris la préparation, les voyages et les consultations pour la Commission, pris en charge par le Secrétariat du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale:
 - Approximativement 200 000 USD
- Coûts pour l'organisation locale de la Commission, par exemple logistique et restauration, pris en charge par le gouvernement hôte:
 - Approximativement 90 000 - 180 000 USD
- Coûts supplémentaires: Fonds fiduciaire destiné à financer la participation de deux représentants issus de pays membres ayant besoin d'un soutien:
 - Approximativement 30 000 - 40 000 USD

2. Principales catégories de coûts associés à l'organisation dans des pays différents pour la Conférence et au Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale pour la Commission (Scénario B)

41. Les principales catégories de coûts associées à ce scénario seraient les suivantes:

A. Conférence

- Coûts de traduction et d'expertise, y compris la préparation, les voyages et les consultations pour la Conférence, pris en charge par le Secrétariat du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale:
 - Approximativement 250 000 USD
- Coûts pour l'organisation locale de la Conférence, par exemple logistique et restauration, pris en charge par le gouvernement hôte:
 - Approximativement 110 000 - 220 000 USD

- Coûts supplémentaires: Fonds fiduciaire destiné à financer la participation de deux représentants issus de pays membres ayant besoin d'un soutien:
 - Approximativement 30 000 - 40 000 USD

B. Commission

- Coûts de traduction et d'expertise, y compris la préparation, les voyages et les consultations pour la Commission, pris en charge par le Secrétariat du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale:
 - Approximativement 150 000 USD¹⁸
- Coûts pour l'organisation locale de la Commission, par exemple logistique et restauration; un accord pourrait être trouvé avec la Hongrie pour disposer gratuitement de locaux gouvernementaux, comme pour les consultations informelles:
 - Approximativement 30 000 - 50 000 USD
- Coûts supplémentaires: Fonds fiduciaire destiné à financer la participation de deux représentants issus de pays membres ayant besoin d'un soutien:
 - Approximativement 30 000 - 40 000 USD

¹⁸ Les coûts pour le Secrétariat sont moins élevés car ce scénario n'entraîne aucun frais de voyage et de logement pour son personnel. Il n'exige pas non plus l'envoi de mission préparatoire à l'étranger, ni la constitution d'équipes chargées de l'organisation au niveau local.